

Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants



Rapport annuel
2008-2009

Avant-propos

Je suis heureuse de vous présenter le deuxième rapport annuel du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Ce fonds a été mis en place le 1^{er} juin 2007, et le présent rapport annuel fait ressortir les résultats de l'année financière 2008-2009. Le bénéficiaire du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants est le Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE).

L'accès à des services d'apprentissage et de garde de qualité constitue un défi pour de nombreux parents au Nouveau-Brunswick. Le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants agit sur trois fronts pour rendre ces services plus accessibles aux familles néo-brunswickoises. Premièrement, en appuyant l'élaboration d'un programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, il prend des mesures pour que tous les enfants âgés de moins de cinq ans bénéficient d'un apprentissage uniforme et centré sur les enfants dans les installations de garderie agréées de la province.

Deuxièmement, le fonds en fiducie offre un soutien au personnel de garderie qui suit des cours dans un établissement de formation reconnu du Nouveau-Brunswick en vue d'obtenir le certificat d'un an en éducation de la petite enfance. La recherche souligne que la formation est un facteur essentiel de la qualité de l'apprentissage et de la garde dans les installations de garderie.

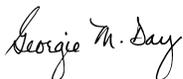
Le soutien à la formation du personnel témoigne de la volonté du Fonds en fiducie de créer le meilleur milieu et les meilleures possibilités d'apprentissage possible pour les enfants qui fréquentent nos garderies et les personnes chargées de leur garde.

Troisièmement, le Nouveau-Brunswick n'est pas seul à faire face à un besoin accru de garderies et de places en garderie. En particulier, nous avons besoin de places en garderie dans les collectivités rurales, des places en dehors des heures normales, des places saisonnières et des places pour nourrissons. L'argent du fonds en fiducie cible ces priorités en aidant les installations de garderie actuelles à créer des places additionnelles pour répondre à ces besoins particuliers.

Le comité d'examen des projets a été très occupé cette année et il se réjouit à l'idée de continuer à appuyer le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants dans ses efforts pour s'occuper des plus jeunes citoyens du Nouveau-Brunswick et entamer leur éducation.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du comité d'examen,



Georgie M. Day

Table des matières

Introduction	3
Programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	4
Aide à la formation pour le personnel de garderie	5
Financement pour la création de nouvelles places en garderie	6
Sommaire des dépenses	7



Introduction

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans le but de promouvoir l'apprentissage et le développement des jeunes enfants, d'appuyer la formation des parents et leur participation au marché du travail et d'aider les parents à prendre soin de leurs enfants en améliorant les programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Le Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est bénéficiaire du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et a la responsabilité de verser les fonds en fiducie aux responsables de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, aux établissements d'enseignement postsecondaire agréés et aux personnes qui travaillent actuellement dans une installation de garderie agréée du Nouveau-Brunswick pour des projets approuvés se rapportant à ce qui suit :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'études sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- la formation du personnel de garderie;
- la création de nouvelles places en région rurale, pour les nourrissons et pour les parents ayant besoin de services en dehors des heures normales ou pendant une saison particulière.

Le Comité d'examen des projets d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est constitué d'au moins trois membres ayant un mandat fixe de trois ans, renouvelable une seule fois. Le comité est actuellement composé de :

- Georgie Day, présidente;
- Susan McGibbon, vice-présidente;
- Wendy McLeod MacKnight, secrétaire-trésorière;
- Marie-Josée Paulin, administratrice.

Le montant initial alloué au Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en juin 2007 était de 8 millions de dollars. En mars 2008, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a accordé un montant additionnel de 5,7 millions de dollars pour appuyer la création de nouvelles places en garderie et les possibilités de formation pour le personnel.



Programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Les programmes d'études de haute qualité sont un facteur déterminant de la qualité des possibilités d'apprentissage et de garde offertes aux jeunes enfants. Ils encouragent l'exploration et le jeu, en plus de favoriser le développement général des enfants. Ils tiennent compte des différents intérêts et aptitudes des enfants et misent sur leurs points forts. Ils peuvent aussi les aider à réussir la transition au système scolaire.

Compte tenu des nombreux avantages que présentent les programmes de grande qualité, des fonds ont été mis à la disposition des établissements d'enseignement postsecondaire agréés du Nouveau-Brunswick en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes d'études francophone et anglophone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. La phase de mise en œuvre inclut la formation de tout le personnel de garderie pour s'assurer qu'il utilise le nouveau programme d'études de façon efficace.

L'élaboration et la mise en œuvre du programme d'études anglophone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ont été confiées à l'Université du Nouveau-Brunswick, tandis que le volet francophone a été confié à l'Université de Moncton. En 2008-2009, le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a versé 1,6 million de dollars pour l'élaboration des programmes d'études et la formation du personnel de garderie francophone et anglophone.

Le programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants sera mis en œuvre au complet en septembre 2009 dans toutes les installations de garderie agréées du Nouveau-Brunswick. La formation du personnel de garderie est en bonne voie d'exécution.

En plus d'appuyer la préparation du programme d'études, le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants assure la rémunération des employés de garderie pendant qu'ils suivent la formation. Ce programme est administré par Soins et éducation à la petite enfance du Nouveau-Brunswick (SEPENB). En 2008-2009, le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a versé 738 000 \$ pour cette initiative.



Aide à la formation pour le personnel de garderie

La formation du personnel de garderie en matière de développement de l'enfant et d'éducation de la petite enfance est un facteur déterminant de la qualité des services de garde offerts aux enfants. Le personnel de garderie doit être chaleureux et affectueux avec les enfants, mais il doit aussi avoir les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires pour stimuler leur développement général.

Dans l'objectif d'accroître le nombre de travailleurs en garderie qui sont titulaires d'un certificat en éducation de la petite enfance (EPE), des fonds sont mis à la disposition des personnes qui travaillent dans une installation de garderie agréée afin de les aider à obtenir un certificat d'EPE auprès d'un établissement reconnu du Nouveau-Brunswick.

Une aide financière maximale de **3 000 \$ par personne** est offerte :

- a) au personnel de garderie qui n'est pas encore titulaire d'un certificat en EPE et qui suit à temps partiel, dans un établissement de formation reconnu du Nouveau-Brunswick, des cours qui font partie du programme d'études d'un an menant au certificat en EPE. L'aide financière prend la forme d'un remboursement effectué dès la présentation d'une preuve que le programme admissible a été terminé avec succès. Les cours doivent avoir été terminés après le 1^{er} janvier 2007, et seuls les frais de scolarité peuvent être remboursés;
- b) au personnel de garderie qui a obtenu le certificat en EPE d'un an auprès d'un établissement de formation reconnu du Nouveau-Brunswick après le 1^{er} janvier 2007 et qui travaille dans une installation de garderie agréée. Le montant de l'aide financière prendra en compte les autres sources de financement du demandeur.

En 2008-2009, 93 employés de garderie ont obtenu un remboursement des frais de scolarité pour leurs cours menant au certificat en EPE. Jusqu'à présent, on a versé 239 864 \$ aux candidats admissibles.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'admissibilité, veuillez consulter les lignes directrices du programme à l'adresse suivante :

<http://www.gnb.ca/0017/ELCC/trustfundindex-f.asp>.



Financement pour la création de nouvelles places en garderie

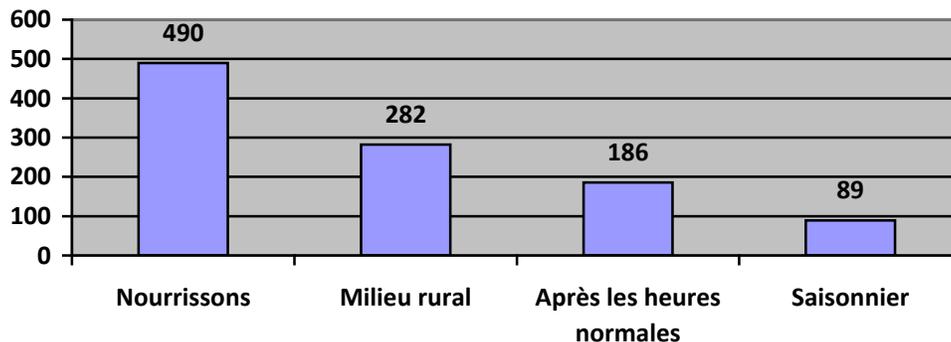
De nombreuses familles ont de la difficulté à trouver des services de garderie réglementés dans les régions rurales ou pour les enfants âgés de moins de deux ans. Les parents qui font du travail par quart ont également de la difficulté à trouver des services de garde réglementés pour leurs enfants en dehors des heures normales, par exemple le soir et la fin de semaine.

Une des priorités du Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants est d'améliorer la disponibilité de ce genre de places en garderie. À cette fin, il offre aux installations de garderie agréées un financement d'incitation unique qui est décrit ci-dessous :

Type d'installation	Nourrissons (par place)	Régions rurales (par installation)	En dehors des heures normales (par installation)	Saisonniers (par installation)
Foyers-garderies de type communautaire	2 500 \$	3 000 \$ (min. de 3 nouvelles places)	7 500 \$ (min. de 8 nouvelles places)	3 000 \$ (min. de 3 nouvelles places)
Garderies	2 500 \$	5 000 \$ (min. de 5 nouvelles places)	5 000 \$ (min. de 3 nouvelles places)	5 000 \$ (min. de 5 nouvelles places)

Depuis son instauration, le Fonds de fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a reçu 138 demandes de financement pour de nouvelles places en garderie. Les demandes provenaient d'installations nouvelles ou d'installations existantes qui cherchent à augmenter leur nombre maximum de places. Nous avons approuvé 114 demandes et nous avons fourni 1 783 500 dollars en matière de financement, dont 1 627 000 dollars qui ont été versés aux garderies. Le tableau ci-après montre la répartition des places financées en date du 31 mars 2009

Places financées par catégorie



Sommaire des dépenses

Sommaire des dépenses en date du 31 mars 2009 :

	2008-2009	2007-2008
Programme d'études pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	1 600 000 \$	1 600 000 \$
Aide à la formation pour le personnel de garderie	239 864 \$	0 \$
Nouvelles places en garderie – demandes approuvées	1 145 250 \$	481 750 \$ *
Soins et éducation à la petite enfance du Nouveau-Brunswick	738 000 \$	0 \$
Administration	18 208 \$	21 606 \$ **
Total	3 741 322 \$	2 103 356 \$

Jusqu'à présent, le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a accumulé 826 211 \$ en revenu de placement. Quelque 8,2 millions de dollars sont encore disponibles pour placement.

* En 2007-2008, une somme de 630 500 dollars a été approuvée pour la création de places de garderie. Cependant, seulement 481 750 dollars ont été versés au cours de cette période.

** Le montant pour l'administration de 2007-2008 a été mis à jour pour tenir compte des honoraires professionnels au cours de cette période.

